

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCÈS-VERBAL no 23

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 11 septembre 2024 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Manon Roethlisberger

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 22 de la séance du 26 juin 2024
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de MM. Nicolas Fardel (UDC) et Alessio Grutta (PLR)
5. Elections - Nominations
 - 5.1. d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Mireille Cornaz (LCIVL)
 - 5.2. d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Nicolas Fardel (UDC)
 - 5.3. d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts en remplacement de M. Alessio Grutta (PLR)
 - 5.4. à la vice-présidence du bureau du Conseil communal en remplacement de M. Alessio Grutta (PLR)
6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 7.1. Projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts
 - 7.2. Interpellation de Mme Véronique Ansermet (LV) - Les arbres ont-ils encore feuille au chapitre ?
 - 7.3. Motion de M. Jérôme Bonvin (LCIVL) et consorts - Freiner les constructions et préserver le patrimoine dans la commune de La Tour-de-Peilz
8. Réponses aux interpellations
 - 8.1. Réponse municipale N° 5/2024 - Interpellation de Mme Arnaud (hors parti) - Que faire des CAM-PING-CARS en ville, spécialement dans le Bourg et le long du quai ?
9. Préavis
 - 9.1. Préavis municipal N° 23/2024 - Arrêté d'imposition pour la période 2025-2026
 - 9.2. Préavis municipal N° 24/2024 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 4'500'000.- pour la construction d'une garderie de 44 places au chemin du Gregnolet, parcelle N° 1116
 - 9.3. Préavis municipal N° 25/2024 - Demande d'un crédit construction de Fr. 140'000.- pour l'installation de tableaux et écrans interactifs dans les classes du collège des Marronniers
 - 9.4. Préavis municipal N° 26/2024 - Demande d'un crédit de réalisation de Fr. 52'000.- pour l'aménagement d'une zone 30 km/h sur les avenues de Traménaz, de Sully, des Mousquetaires, de la Paix et sur le chemin du Crêt-à-l'Aigle

- 9.5. Préavis municipal N° 27/2024 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 3'957'000.- pour l'assainissement énergétique, l'extension du rez-de-chaussée, la création de cinq classes et d'un nouveau couvert au collège des Mousquetaires
10. Rapports
- 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Héraclès Dellas (UDC) & consorts - Pour une gouvernance de La Tour-de-Peilz à 7 conseillers municipaux
- 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2024 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 305'000.- pour l'étude du renouvellement urbain et des infrastructures souterraines de l'avenue de la Gare et de l'allée Gertrude Montet Girard
- 10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2024 - Demande d'un crédit de réalisation de Fr. 46'000.- pour l'assainissement du bruit routier et la mise en place d'une limitation à 30 km/h de nuit sur certains axes du réseau routier communal
- 10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2024 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 80'000.- pour une analyse et l'élaboration d'une stratégie pour le projet de positionnement « La Tour-de-Peilz, Ville du Jeu »
- 10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2024 - Réponse au postulat de M. Yann Boulben Meyer (LTDPL) - Vers une dynamisation estivale : élargissons les opportunités de jobs d'été pour les jeunes de La Tour-de-Peilz
- 10.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2024 - Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) - Soutenons nos étudiants boélands
11. Communications municipales
- 11.1. Communication municipale N° 21/2024 - Quai Roussy - Mise au concours des emplacements de kiosques saisonniers
- 11.2. Communication municipale N° 22/2024 - Camping de la Maladaire - Achat des parcelles Nos 499 et 500 à La Tour-de-Peilz
12. Questions, propositions individuelles et divers

Avant de débiter la séance, Mme la Présidente procède, selon les dispositions réglementaires, à la prestation de serment de M. Alessio Grutta, élu municipal en remplacement de M. Alain Grangier, démissionnaire.

Appel

64 personnes présentes sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Claude Althaus - Loris Berthier - Sophie Blank Barbezat - Yann Boulben - Pierre Cavin - Nathalie Demarta - Anna Fenini - Pierre Fontana - Léa Glardon - André Gruaz - Aude Lerch - Manuel Lisboa - Ingrid Mamin - Claudio Manco - Philippe Neyroud - Salvatore Noto - Walter Steiner - Ziva Tavcar - François Vodoz - Marc Wüthrich

Mme la Présidente ouvre la 1^{ère} séance de son mandat - 23^e séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Elle souhaite la bienvenue à la presse, au public, ainsi qu'à notre agent de proximité.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

4. L'assermentation de la personne qui remplace M. A. Grutta est reportée à la séance du 30 octobre 2024
- 5.1. Le remplacement de Mme M. Cornaz à la Commission de gestion est reporté à la séance du 30 octobre 2024
- 7.4. Dépôt du titre d'un postulat par M. K. Egli

11.3. Communication municipale N° 23/2024 – L'Association Sécurité Riviera rencontre la population boélande

11.4. Communication municipale N° 25/2024 – Initiatives et référendums – Falsification de signatures

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel qu'amendé.

2. Adoption du procès-verbal N° 22 de la séance du 26 juin 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 22 de la séance du 26 juin 2024 est adopté à une très large majorité (quatre abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Mme la Présidente prononce son discours de début de mandat :

« J'ai beaucoup réfléchi à la manière d'introduire mon début de présidence. Ludovic nous avait charmés avec un mélange de citations juridiques et de paroles d'IAM, José avait partagé son amour des citations en tout genre.

Quant à moi, j'ai la lourde tâche de succéder à trois présidents... d'autant que j'ai manqué le grand début de Julien, occupée que j'étais à pouponner. Après mûre réflexion, et quelques verres de chasselas, je suis arrivée à la conclusion que la meilleure manière de vous expliquer ma motivation et la tonalité que je souhaite donner à ma présidence, c'est de vous parler de... ma fille.

Ma fille est née le 12 juin 2023, à Rennaz, et même si cet hôpital est théoriquement accessible en transport public, non pas sans quelques changements, j'ai décidé d'éviter de perdre les eaux bloquée entre deux camionnettes s'afférant aux préparatifs du Montreux Jazz Festival. Nous avons opté pour notre voiture même pas électrique. Elle est née (36 heures après...) dans un hôpital moderne, entourée d'un personnel soignant compétent et bienveillant, dont les accents belges et français résonnaient dans les couloirs. Elle a été déclarée à l'état civil sous le nom de sa maman, un choix que son père et moi avons fait pour profiter de la possibilité récente de la femme de conserver son nom de famille et de le transmettre à ses enfants.

Ma fille a connu sa première canicule à 6 semaines, puis une autre à 14 semaines. Face aux 40 degrés, nous sommes partis chercher la fraîcheur en montagne conscients de notre privilège. À 9 mois, elle a commencé la crèche. Rappelons ici que la durée d'un congé maternité helvétique est de 3 mois. Et croyez-moi, trouver une place n'a pas été une mince affaire. Son papa l'avait inscrite 15 mois plus tôt et envoyait des rappels mensuels pour confirmer l'inscription. Dans ce contexte, trop de femmes se retrouvent pénalisées professionnellement, et 1 femme sur 10 est licenciée au retour de congé maternité. Après plusieurs mois d'attentes et de bricolages familiaux, nous avons eu la chance de trouver une place dans une structure d'accueil formidable, hébergeant même des moutons et chèvres dans le jardin et surtout avec une équipe éducative accueillante et compétente.

Ma fille, c'est mon petit réveil quotidien. Elle me rappelle les priorités de la vie, les privilèges que nous avons, mais aussi tout le chemin parcouru pour les obtenir. Contrairement à son arrière-grand-maman, elle pourra voter à 18 ans. J'espère que d'ici là les termes "quota" et "plafond de verre" seront aussi obsolètes que "stencil" ou "CD-Rom" l'ont été pour ma génération.

Alors c'est aussi un peu pour ma fille que je mets cette casquette de présidente. Car en Suisse, nous sommes encore trop peu nombreuses à accéder à des postes politiques : nous restons minoritaires tant au niveau communal, cantonal que fédéral. Non pas par manque de conviction, mais par manque de structures facilitant l'engagement des femmes et des mères. C'est pourquoi je tiens ici à remercier son papa, sans qui cette aventure ne serait tout simplement pas possible.

Ma fille m'offre donc ce soir l'occasion de partager avec vous ma vision de la politique : reconnaître et apprécier les beautés de notre cadre de vie tout en restant lucides sur les défis à venir. Être verte libérale me permet d'avoir le bon rôle de la personne au centre. Ne cherchez donc pas à voir dans ma gestion

du Conseil des tentatives de coups politiques. Mon but sera en tout temps de permettre des discussions constructives et respectueuses. Car nous sommes tous ici pour servir notre commune, pour préparer un avenir meilleur, notamment face aux défis climatiques, économiques et sociaux que la génération de ma fille devra affronter. J'espère qu'ensemble nous placerons cette année politique sous le signe de l'héritage, pour les générations futures.

Alors merci, chères et chers collègues pour la confiance que vous m'accordez, et merci à ma puce, qui me rappelle chaque jour pourquoi il est important de s'engager pour un avenir meilleur. »

Félicitations à M. Gabriel Chervet pour la naissance de sa seconde fille au début de l'été !

Lettre de remerciements de la fondation qui s'est vu attribuer les jetons de présence de la dernière séance du Conseil communal.

Nous sommes très heureux de retrouver Mme la Municipale E. Kaiser. Félicitations également à notre nouveau municipal, M. A. Grutta, brillamment élu de manière tacite. Après le mandat le plus court de l'histoire du Bureau du Conseil en tant que vice-président, le voilà passé de l'autre côté de la force. Nul doute qu'il saura mener cette mission avec le bien de notre commune au centre de ses travaux. Mme la Présidente le remercie pour ses activités au sein du Bureau, qui ont été très appréciées. Cette élection fait écho à la démission de M. A. Grangier, à qui nous adressons une nouvelle fois tous nos vœux. Tous nos vœux également à M. S. Noto pour un rétablissement rapide et complet.

Lettre de démission de M. N. Fardel, qui quitte le Conseil pour cause de déménagement.

Le délai pour déposer les postulats, motions et interpellations pour la séance du 30 octobre prochain est fixé au 7 octobre. Les documents, informations, questions sont à remettre à la présidence au plus tard 48 heures avant la séance du Conseil, dernier délai, avec copie à la secrétaire.

4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de MM. Nicolas Fardel (UDC) et Alessio Grutta (PLR)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Dan Ziehli, en remplacement de M. Nicolas Fardel (UDC), démissionnaire

L'assermentation de la personne qui remplace M. A. Grutta est reportée au 30 octobre 2024.

5. Elections - Nominations

5.1. d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Mireille Cornaz (LCIVL)

Ce point est reporté à la séance du 30 octobre 2024.

5.2. d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Nicolas Fardel (UDC)

La candidature de Mme V. Huber (LTDPL) est présentée.

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, Mme Viviane Huber (LTDPL pour l'UDC) est élue de manière tacite et par acclamation membre à la Commission des finances.

5.3. d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts en remplacement de M. Alessio Grutta (PLR)

La candidature de M. K. Egli est présentée.

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, M. Kurt Egli (PLR) est élu de manière tacite et par acclamation membre à la Commission de recours en matière d'impôts.

5.4. à la vice-présidence du bureau du Conseil communal en remplacement de M. Alessio Grutta (PLR)

M. K. Egli, au nom du groupe PLR, présente la candidature de M. Y. Kraehenbuehl :

« Au mois de juin, vous avez suivi ma recommandation et vous avez accordé votre confiance à un juriste pour le poste de vice-président. De mémoire, c'était le mandat le plus court dans l'histoire de notre Conseil, car même pas trois mois plus tard, le poste est à nouveau vacant. Cette fois-ci, je vous propose un banquier, car le candidat PLR à la vice-présidence de notre Conseil en remplacement d'Alessio Grutta est Yvan Kraehenbuehl. Sachez cependant qu'Yvan n'est pas seulement banquier, profession qu'il exerce depuis plus de 20 ans après un apprentissage à feu la SBS à Vevey et une formation en hôtellerie et restauration à l'école hôtelière de Lausanne. Âgé de 51 ans, papa de 4 enfants, il est fils d'hôtelier qui auparavant a déjà largement usé les chaises dans cette salle. Yvan a fait toute sa scolarité à La Tour-de-Peilz, commune qu'il connaît parfaitement puisque la grande partie de ses pitreries de jeunesse ont été commises sur territoire boéland. Faits dont il s'est rappelé certainement avec bonheur chaque fois qu'il a présidé le Conseil intercommunal Sécurité Riviera. Conseiller communal depuis 2016, il préside actuellement la Commission de recours en matière d'impôts et celle de l'ASR. Son engagement sociétal ne s'arrête cependant pas à la politique, car il est membre des comités

- des courses Erika Hess Open,
- de l'association des pistes de fond des Tenasses aux Pléiades,
- de l'association des anciens rugbymen de l'école hôtelière de Lausanne,
- de la société des commerçants de la commune de La Tour-de-Peilz,
- du quart parents des établissements scolaires de La Tour-de-Peilz,
- de l'Association des amis d'Olivier Estoppey,
- de la balade gourmande « Les Fontaines Gourmandes »,
- de la Coopérative du domaine skiable des Pléiades.

Malgré tout, il trouve encore le temps pour ses hobbies. Il fonctionne comme entraîneur principal de hockey sur glace des U13-A de Fribourg Sud, est mentor pour étudiants et membre des anciens élèves de l'école hôtelière de Lausanne. À cela s'ajoute le ski, le hockey sur glace - pour ne pas compromettre ses chances d'être élu, je tais le nom de son club de prédilection - et le rugby. Alors, à mon tour de me poser la question : quand est-ce qu'il peut profiter de son appartement à l'avenue de la Cressire ? Inutile de vous dire que le PLR vous propose un conseiller expérimenté et engagé pour le poste de vice-président. Merci de lui accorder votre confiance. »

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, M. Yvan Kraehenbuehl (PLR) est élu de manière tacite et par acclamation à la vice-présidence du bureau du Conseil communal.

6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. Y. Kraehenbuehl intervient au sujet de la Maison de la sécurité publique. La commission consultative s'est déjà réunie à trois reprises, les mardi 5 mars, 7 mai et 10 septembre. La première séance a principalement porté sur un historique du projet et un état de situation. Des informations intéressantes et détaillées ont été transmises. La deuxième séance a permis un suivi du projet et d'aborder de possibles alternatives en fonction des risques. Il paraît encore trop tôt pour en dire davantage, mais des études sont lancées. La troisième séance a traité des synergies avec les différents locataires potentiels des futurs locaux, comme la gendarmerie ou le Ministère public, ainsi que des difficultés actuelles au niveau de la chaîne d'intervention. Un état des lieux sur le site principal à la Saussaz, ainsi que d'éventuelles solutions alternatives, ont été présentés par le biais d'études de faisabilité. Tant le Comité de direction que la direction de l'ASR se sont montrés transparents et ouverts à la discussion.

La parole n'est plus demandée.

7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

7.1. Projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts

Le texte est le suivant :

« Depuis 2022, la problématique du stationnement a fait l'objet de diverses interventions au sein de notre Conseil. Les tarifs ont augmenté et il n'est plus possible de stationner gratuitement le dimanche et les jours fériés entre le Lac et les voies CFF.

Ces mesures ont été annoncées conjointement avec la Ville de Vevey le 21 mars 2022, dans le but de forcer des changements d'habitude au sein des visiteurs de notre belle Commune.

Force est de constater que de nombreux visiteurs de notre Ville ont le plaisir de découvrir des PV sur leur pare-brise les dimanches et jours fériés, alors qu'ils pensaient naïvement que notre Commune offrait un peu de répit à ses visiteurs et aux auxiliaires de sécurité publique.

Aujourd'hui, nous estimons que cette situation a assez duré et qu'il n'est pas nécessaire d'engager du personnel d'ASR pour faire respecter un régime de stationnement trop restrictif.

Par conséquent, nous vous proposer de modifier « **le règlement sur le stationnement de la Commune de la Tour-de-Peilz** » approuvé le 6 août 2012 de la manière suivante.

L'article 7 est modifié comme suit :

- Alinéa premier (Inchangé) : Aux endroits où la demande de places de parc dépasse les possibilités de parcage, la Municipalité peut réglementer la durée du stationnement pendant certaines heures ou en permanence.
- Alinéa deuxième (Inchangé) : Elle peut le soumettre à une taxe perçue au moyen d'un appareil de contrôle.
- Alinéa troisième (Nouveau) : **Aucune taxe n'est perçue les dimanches et les jours fériés officiels.**

Conformément à l'art. 88 RCC, nous demandons une prise en considération immédiate de cette proposition et son renvoi à la Municipalité assortie d'un délai de 3 mois pour présenter un préavis. »

M. J.-Y. Schmidhauser demande le renvoi de ce texte à une commission de prise en considération et non pas directement à la Municipalité comme le souhaitent les auteurs du projet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, un cinquième au moins des membres présents (27 voix pour 13 nécessaires) soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération. Celle-ci sera nommée lors de la prochaine séance.

7.2. Interpellation de Mme Véronique Ansermet (LV) - Les arbres ont-ils encore feuille au chapitre ?

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Un projet de construction de huit villas individuelles, avec couverts pour voitures et jacuzzis, au chemin du Gregnolet a été mis à l'enquête du 26 juin au 25 juillet 2024.

Les Vert.e.s section Riviera ont fait opposition à ce projet en raison de l'abattage prévu de 28 arbres sur une parcelle qui a déjà subi la coupe de plus de 40 arbres entre 2018 et 2019, soit un total de 68 arbres !

Ce projet soulève les questions suivantes que nous adressons à la municipalité :

1. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) le 1er janvier 2023, tout le patrimoine arboré est désormais protégé. Cette loi impose aux communes de recenser les arbres remarquables (art. 8 al. 1 LPrPNP) et d'adopter un règlement pour la conservation de ce patrimoine.
 - Quand la commune prévoit-elle de publier cet inventaire ?
 - Quelles mesures sont prises en attendant lorsqu'une demande d'abattage concerne un arbre ou des arbres potentiellement remarquables qui ne sont pas encore inscrits à l'inventaire ?
2. Nous observons à La Tour-de-Peilz de nouvelles constructions permises par le Plan Général d'Affectation (PGA) voté et accepté lors de la précédente législature en 2019. En novembre 2022, les Vert.e.s, avec d'autres groupes, ont déposé un postulat demandant une révision du Règlement du Plan Général d'Affectation et du règlement de police des constructions (RPGA) afin d'y intégrer de manière plus efficace les enjeux de protection de la biodiversité. Ce postulat a été adopté par notre conseil le 8 février 2023.
 - Bien que nous soyons conscientes que le processus de révision du règlement est long, pourrions-nous vous informer de l'état actuel de cette révision ? Quelles sont les étapes déjà franchies ?
 - Par ailleurs, le règlement actuel n'est plus conforme aux nouvelles dispositions de la LPrPNP et à son règlement d'application. Quels sont les délais et les mesures prises pour assurer la conformité avec le droit cantonal ? Comment cette nouvelle loi est-elle appliquée lors de mises à l'enquête ?
3. Ce projet, qui soulève la question de l'abattage massif d'arbres en pleine crise climatique, met en évidence l'urgence de protéger et aussi d'accroître notre patrimoine arboré. Dans ce contexte, de nombreuses villes ont adopté un plan canopée ou un plan d'arborisation pour augmenter la couverture végétale avec des objectifs chiffrés.
 - La Tour-de-Peilz dispose-t-elle d'un tel plan, et si oui, serait-il possible de le rendre accessible au Conseil communal ?
 - Si ce n'est pas le cas, est-il prévu d'en élaborer un et si oui, dans quel délai ? Chaque vague de chaleur nous rappelle que l'arborisation est l'une des solutions les plus efficaces pour réduire les températures au sol.

Nous remercions la municipalité pour ses réponses que nous souhaitons recevoir par écrit. »

La parole n'est pas demandée. Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

7.3. Motion de M. Jérôme Bonvin (LCIVL) et consorts - Freiner les constructions et préserver le patrimoine dans la commune de La Tour-de-Peilz

Le texte est le suivant :

« **Un contexte sans équivoque :**

Au cours de la dernière décennie, la ville de La Tour-de-Peilz a connu une croissance démographique constante, soutenue par une augmentation significative des constructions. Cette tendance à la croissance ne montre aucun signe de ralentissement, comme en témoignent les chiffres de 2022 et 2023, où respectivement 135 et 153 logements ont été construits.

Cette expansion démographique ainsi que l'augmentation du nombre de constructions exercent une pression considérable sur les infrastructures existantes de notre commune. Nous sommes actuellement en mode rattrapage, cherchant des solutions temporaires telles que l'utilisation de conteneurs pour l'accueil des enfants, qui deviennent malheureusement des solutions à long terme. Le nombre de places en crèche est insuffisant pour répondre à la demande croissante, les infrastructures pour

les aînés sont rares et les infrastructures scolaires doivent également être adaptées pour accueillir cette nouvelle population.

De plus, cette croissance démographique met en péril notre patrimoine naturel, culturel et immobilier. Les blocs de béton remplacent progressivement les propriétés qui faisaient le charme de notre commune, et les espaces verts se rétrécissent de manière alarmante.

Il est essentiel de prendre des mesures pour freiner cette expansion et préserver notre patrimoine. Nous devons trouver un équilibre entre le développement nécessaire de notre commune, le besoin en infrastructure qui en découle et la préservation de notre patrimoine naturel et immobilier qui contribue à la qualité de vie de nos citoyens et à l'attrait de notre commune.

En conclusion, nous devons agir de manière responsable et proactive pour gérer cette croissance démographique et les constructions qui en découlent. Il est impératif de trouver des solutions durables pour répondre aux besoins croissants de notre population.

Un contexte réglementaire qui offre des possibilités d'action :

Selon l'art. 27 LAT, une zone réservée peut être prévue par l'autorité dans un territoire exactement délimité lorsqu'il n'existe pas de plan d'affectation ou que l'adaptation d'un tel plan s'impose. Cette mesure peut être imposée pour 5 ans (prolongeables de 3 ans au maximum) selon l'art. 46 LATC et vise à assurer la liberté des autorités de planification. La zone réservée a pour effet de surseoir à l'application du droit encore applicable en vue de l'entrée en vigueur du nouveau droit. Cette mesure conservatoire suppose que l'adaptation du plan d'affectation s'impose.

Si les lacunes en termes d'infrastructures ne constituent pas une base légale suffisante pour modifier le PGA de La Tour-de-Peilz, l'évolution des réglementations concernant le patrimoine naturel et immobilier justifie une revue du Plan d'affectation. En effet, depuis l'entrée en vigueur du PGA de La Tour-de-Peilz, la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager du 30 août 2022 (LPrPNP) et la loi sur la protection du patrimoine culturel et immobilier du 30 novembre 2021 (LPrPCI) sont entrées en vigueur.

En ce qui concerne la LPrPNP, cette loi vise à renforcer la protection du patrimoine arboré (art. 1er et 14 ss LPrPNP). Elle impose notamment aux communes l'obligation d'adopter un règlement pour la protection du patrimoine arboré visant à assurer son développement (art. 14 al. 2 LPrPNP). De plus, elle impose l'établissement d'un recensement des arbres remarquables à inscrire dans l'inventaire cantonal (art. 20 al. 2 LPrPNP). Ces dispositions justifient une adaptation du RPGA de La Tour-de-Peilz, car il ne confère que peu de protection au patrimoine arboré, l'art. 8 al. 2 RPGA étant extrêmement succinct et renvoyant de surcroît à la LPNMS qui n'est plus en vigueur.

La réglementation communale est aussi désuète en ce qui concerne la protection du patrimoine bâti, car le recensement architectural est lacunaire et les dispositions du RPGA insuffisantes. L'art. 13 RPGA, qui se contente, là encore, de renvoyer à la LPNMS désormais abrogée, ne formule effectivement que des considérations d'ordre général en matière de protection du patrimoine bâti. Il en va de même des quelques rares autres dispositions relatives à l'esthétique et à l'intégration des constructions (art. 19 notamment).

Des propositions concrètes qui permettent de temporiser et d'adapter le PGA à l'évolution législative :

En considération des éléments ci-dessus, nous, motionnaires, proposons ce qui suit :

1. Qu'une zone réservée limitant la constructibilité des parcelles concernées soit mise en place sur le territoire communal. Cette mesure vise à sauvegarder le patrimoine bâti et arboré existant, digne de protection selon la LPrPNP et la LPrPCI.

2. Que cette zone réservée soit imposée pour une durée de 5 ans, avec une possibilité de prolongation maximale de 3 ans, conformément à l'article 46 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).
3. Que les autorités communales utilisent cette période afin de 1) mettre à jour les instruments communaux d'aménagement du territoire conformément aux dispositions de protection cantonales entrées en vigueur postérieurement au PGA de La Tour-de-Peilz, 2) planifier le besoin en infrastructures inhérent à la croissance démographique et les investissements y relatifs. »

M. J. Bonvin tient à rassurer le Conseil à la suite des différents échanges qu'il a pu avoir avant ou à la suite du dépôt de cette motion, qui demandaient si cette motion est légale et du ressort du Conseil. Cette motion a été établie avec l'aide d'une avocate spécialisée en droit des constructions, droit de l'immobilier et droit d'aménagement du territoire. Elle est donc légale et les éléments qui figurent à la page 2, notamment les modifications légales apportées après le vote sur le PGA et le RPGA, constituent des bases suffisantes pour en discuter.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération. Celle-ci est composée des membres suivants :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Michel Bloch
<u>Membres</u> :	PLR	Yves Rossier - Kurt Egli
	LV	Véronique Ansermet - Geneviève Pasche
	LCIVL	Jérôme Bonvin
	UDC	Nathalie Demarta

- 7.4. M. K. Egli annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'un postulat intitulé « La durabilité – un défi qui nous concerne tous ».

8. Réponses aux interpellations

- 8.1. Réponse municipale N° 5/2024 - Interpellation de Mme A.-M. Arnaud (hors parti) - Que faire des CAMPING-CARS en ville, spécialement dans le Bourg et le long du quai ?

Mme A.-M. Arnaud rappelle que Mme S. Blank Barbezat en 2021 et elle-même en 2024 ont abordé la question du parage des camping-cars et des véhicules aménagés dans notre cité. Les réponses 8/2021 et 5/2024 montrent que la Municipalité a décidé de ne rien faire. Tout récemment, plusieurs municipalités se sont posé des questions au sujet de ces véhicules qui utilisent 2 ou 3 places sur les zones de stationnement public ; quelques articles paraissent dans la presse. Elles comprennent que leurs citoyens ont besoin de places de parc pour leurs activités (travail, courses, loisirs) et qu'il devient nécessaire de les protéger pour ne pas faire de nos rues un grand camping. La Municipalité considère qu'il n'y a pas lieu d'édicter de réglementation spécifique pour les véhicules utilitaires aménagés et autres camping-cars. S'ils respectent la réglementation en vigueur, ils peuvent stationner sur les places du domaine public, y compris la nuit. Dans le bourg et au bord du lac, les zones de stationnement sont définies pour des périodes de 2 heures, de 8h à 12h et de 13h30 à 19h, 7 jours sur 7, y compris les jours fériés. Elles ne sont pas respectées, puisque ces véhicules restent en place 2 ou 3 jours d'affilée. Que fait Sécurité Riviera ? Rien. Pas de macarons pour ces véhicules. Là encore, l'ASR ferait bien de vérifier. Il nous est même dit que la plupart de ces véhicules sont des véhicules légers (en dessous de 3,5 tonnes). Il n'est pas possible pour l'ASR de différencier ces véhicules lors de la vente de cartes à gratter qui sont, pour rappel, réservées aux entreprises réalisant des travaux chez un particulier. D'autre part, la Municipalité ne souhaite pas de signalisation d'interdiction de parquer. Elle ajoute à ce propos qu'éventuellement il faudrait installer des « gabarits » dans les rues. Évidemment, quand on ne veut rien faire, on trouve les

solutions les plus compliquées... La Municipalité impose à ses citoyens, sans les consulter, des places de parc payantes 7 jours sur 7 et refuse d'aborder une problématique existant sur le bord du lac liée au camping sauvage. Elle demande donc à la Municipalité d'examiner cette situation très sérieusement et d'obtenir de Sécurité Riviera les contrôles nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis

9.1. Préavis municipal N° 23/2024 - Arrêté d'imposition pour la période 2025-2026

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9.2. Préavis municipal N° 24/2024 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 4'500'000.- pour la construction d'une garderie de 44 places au chemin du Gregnolet, parcelle N° 1116

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Yves Rossier
<u>Membres</u> :	PLR	Anthony Abbott
	PSDG	Michel Bloch – Jimmy Suro
	LV	Anouk Dandrieu
	LCIVL	Maria Luceron
	UDC	Viviane Huber (LTDPL)

9.3. Préavis municipal N° 25/2024 - Demande d'un crédit construction de Fr. 140'000.- pour l'installation de tableaux et écrans interactifs dans les classes du collège des Marronniers

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LCIVL	Margareta Brüssow
<u>Membres</u> :	PLR	Janina Rioux - Denis Champier
	PSDG	Hugo Huart
	LV	José Luis Carrasco – Gabrielle Heller
	UDC	Héraclès Dellas

9.4. Préavis municipal N° 26/2024 - Demande d'un crédit de réalisation de Fr. 52'000.- pour l'aménagement d'une zone 30 km/h sur les avenues de Traménaz, de Sully, des Mousquetaires, de la Paix et sur le chemin du Crêt-à-l'Aigle

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Sophie Blank Barbezat
<u>Membres</u> :	PLR	Bernadette Menétrey
	PSDG	Marie Schmidhauser – Jimmy Suro
	LV	Maëlle Le Boudec
	LCIVL	Michael Rohrer
	UDC	Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL)

9.5. Préavis municipal N° 27/2024 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 3'957'000.- pour l'assainissement énergétique, l'extension du rez-de-chaussée, la création de cinq classes et d'un nouveau couvert au collège des Mousquetaires

M. R. Urech ne souhaite pas intervenir sur le fond du préavis, laissant cette prérogative aux membres de la commission, mais sur la forme. Au mois de décembre, il avait déjà fait remarquer

que les préavis sont parfois incomplets. À la lecture de celui-ci, même s'il ne mentionne pas ce qu'il adviendra des 8 places de stationnement pour motos qui seront supprimées pour déplacer le parc à vélos et qu'il ne développe pas ce qu'englobe « l'agrandissement de l'espace d'accueil et de restauration », il a eu la très agréable surprise de lire, sous le premier tableau des coûts pour les cinq classes, qu'un devis plus détaillé est en annexe du préavis. À la lecture de ce tableau, il est cependant resté sur sa faim, car beaucoup d'informations sont tronquées ou inexistantes, tant dans le titre que dans le descriptif d'un grand nombre de rubriques (mots tronqués, virgules ou barres obliques sans suite, etc.). On trouve aussi de nouveaux mots comme « signalisation » ou « nettoyage » de fin de chantier. Il donne le détail des positions qui l'ont le plus interpellé. Toutes ces lacunes ne lui ont pas permis de trouver où étaient intégrés les coûts de la plateforme élévatrice ni l'achat des tables et chaises nécessité par l'agrandissement de l'espace de restauration. En plus de ces éléments tronqués, il y a une magistrale erreur dans les chiffres présentés. Sous la rubrique 100 / Divers et imprévus, il est mentionné « Réserves pour divers et imprévus sur CFC 2-4-5-9 10% » pour un montant de Fr. 180'000.-. Or, le total des CFC 2-4-5-9 arrive à Fr. 2'534'000.- ; les réserves devraient donc être de Fr. 253'400.- et non de Fr. 180'000.-, soit 40% plus élevées. Pour des motifs d'urgence, il est demandé « l'octroi du crédit sur la base du devis général plafonné provenant d'estimations de l'architecte et de comparatifs de coûts identifiés par des séries de prix d'entreprises issus des opérations récentes sur d'autres objets similaires ». Si la Municipalité a reçu ce tableau de l'architecte tel présenté, cela montre un désintérêt pour les détails et une qualité de contrôle du mandataire qui l'inquiète pour la suite des travaux, et si la Municipalité l'a remanié, cela indique un manque de transparence, de rigueur et de précision. Dans tous les cas, la solution basique d'activer le renvoi à la ligne automatique aurait déjà fourni l'intégralité des informations sur 2, voire plus de lignes dans une case, sans corriger le reste. L'urgence n'excuse pas le manque de rigueur dans le travail, même si c'est visiblement une priorité pour la Municipalité qui, selon le planning du préavis, suppose que les travaux ont déjà débuté en mars 2024. C'est sur la base de ces documents que nous devons nous forger notre opinion.

Mme M. Adank indique que ce qui l'a surprise, c'est plutôt qu'elle n'a pas vu du tout d'unité de matière. On a d'une part une demande de crédit de construction pour changer des vitres en vue d'un assainissement énergétique, d'autre part une demande de crédit de construction pour cinq classes et un nouveau couvert. Elle ne voit pas le lien entre les deux. Certes, cela concerne le collège des Mousquetaires, mais on pourrait être favorable à une demande et opposé à l'autre. Un seul préavis plutôt que deux préavis distincts, cela complique beaucoup les choses. Quels sont les motifs de la Municipalité pour avoir agi de la sorte ?

Mme la Présidente ne pensait pas devoir intervenir aussi tôt dans son mandat pour rappeler les règles de bienséance du Conseil et demander à l'ensemble de ses membres de se comporter avec respect, également vis-à-vis de la Municipalité. Cette remarque ne concerne pas les deux prises de parole, mais des réactions venues de la salle.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Piero Negro
<u>Membres</u> :	PLR	Gabriel Chervet - Denis Champier
	LV	Emanuelle Jaques - Florian Abbet
	LCIVL	Mireille Cornaz
	UDC	Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL)

10. Rapports

10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Héraclès Dellas (UDC) & consorts - Pour une gouvernance de La Tour-de-Peilz à 7 conseillers municipaux

Rapport : Mme Geneviève Pasche

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **adoptées** à une large majorité (six avis contraires), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de M. Héraclès Dellas (UDC) & consorts - Pour une gouvernance de La Tour-de-Peilz à 7 conseillers municipaux,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de rejeter la prise en considération de la motion de M. Héraclès Dellas (UDC) & consorts - Pour une gouvernance de La Tour-de-Peilz à 7 conseillers municipaux et de ne pas la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2024 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 305'000.- pour l'étude du renouvellement urbain et des infrastructures souterraines de l'avenue de la Gare et de l'allée Gertrude Montet Girard

Rapport lu par Mme Margareta Brüssow

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. K. Egli constate que nous devons nous habituer au fait qu'un préavis retiré ou refusé réapparaît rapidement avec quelques changements de chiffres, de mots et de virgules. Malgré des chefs de services de qualité dans notre commune, voire haut de gamme, et un personnel administratif en constante augmentation, nous sommes et serons dorénavant constamment bombardés de crédits d'études confiés à des bureaux extérieurs, des personnes qui ne connaissent ni notre commune ni les habitudes de sa population. La Municipalité précise qu'après plusieurs projets et interpellations, et notamment une démarche participative courant 2023, ce projet s'inscrit dans un tout. Qu'elle souhaite saisir l'opportunité urbanistique, après la rénovation de la gare CFF, pour mettre en valeur la « porte d'entrée » de La Tour-de-Peilz et rendre cet axe plus attractif pour les commerces, et surtout sécuritaire pour les nombreux piétons. On a donc fait l'essentiel du travail et le reste est purement technique. On parle d'une porte d'entrée dans notre ville. Or, il suffit d'aller à la gare pour se rendre compte que plus de 50% des personnes qui habitent en dessus de la ligne de chemin de fer partent directement en haut par Condémine, Cressire ou Jaman. Il a suivi attentivement la démarche participative. À aucun moment les participants n'ont été informés de la marge de manœuvre restreinte de la Municipalité. À l'exception des collègues, concernés plutôt par l'allée Gertrude Montet Girard, la commune n'est propriétaire d'aucun bâtiment. En sortant de la gare, on a sur la droite des maisons d'habitation avec une belle clôture et un jardin, et sur la gauche les pompes funèbres, suivies de commerces qui survivent, mais rien de vraiment attractif. On peut évidemment encore enlever les places de parc et planter des arbres, et ainsi tuer les commerces qui subsistent. Sans avoir la maîtrise du bâti, impossible de rendre l'âme perdue de cet axe qui, dans le temps, reliait le haut et le bas de la commune à travers un passage à niveau sur la ligne de chemin de fer entre vignes et cimetière, et où, plus proche de nous, on trouvait un restaurant, une poste, qui était un passage obligatoire pour la population, une papeterie, une boucherie, une laiterie et une épicerie. Ne soyons pas nostalgiques, ce sont

des commerces qui, dans le contexte actuel, ne sont plus rentables. Il ne parle même pas de l'esquisse qui prévoit des arbres supplémentaires devant la poste, nouvel obstacle pour les usagers alors que certaines et certains se font du souci pour la survie de l'office dans notre commune. Dès lors, nous n'avons nul besoin d'un bureau d'ingénieurs qui fait des plans sur la comète et nous impose une vision extérieure. Avec des aménagements urbains simples et bien réfléchis, dont les employés de la commune sont capables, le tour est joué et nous économisons une belle somme. Il refusera donc ce crédit d'étude et demande le vote à bulletin secret, selon l'article 124 du règlement du Conseil.

Mme G. Heller s'exprime au nom des deux commissaires verts qui ont participé à l'examen du préavis. Avant de voter, ils aimeraient ajouter quelques éléments qui ne figurent pas clairement dans le rapport. Une enquête sur la mobilité scolaire montre qu'au moins 300 enfants empruntent quotidiennement ce passage, qui fait partie des endroits considérés comme dangereux et potentiellement accidentogènes par les parents. Au niveau de la mobilité - voilà pourquoi un expert sera utile, même s'il coûte cher - il y a des chances qu'à terme même le bus passe là. Avec les camions, la poste, les voitures, les piétons et les vélos, cela s'annonce complexe. Réfléchissons donc bien avant de lever la main. Nous avons le choix entre un projet minimaliste, certes moins cher, ou un projet ambitieux qui donne envie de sortir du train à La Tour-de-Peilz.

Mme E. Kaiser, municipale, entend dire que ce préavis est cher, que de toute façon on ne peut rien faire, que l'état est tel qu'il est et qu'on ne pourra pas récupérer les commerces qui sont partis. Elle préfère voir les choses de manière optimiste. Certes, la démarche participative était ambitieuse. Les besoins exprimés par les personnes qui ont participé à cette démarche figurent dans le cahier des charges, qui a abouti à cette proposition d'étude. Cet axe comporte beaucoup d'enjeux. Que ce soient les enfants (plus de 300 traversent la zone chaque jour), la dynamisation du quartier pour les commerces, la convivialité, le passage du bus, le dépose-minute, les besoins en stationnement, etc. C'est un axe certes court, mais avec beaucoup d'enjeux, qui demande donc une réflexion approfondie. Il est vrai que nous ne maîtrisons pas le foncier, mais le projet ne va pas au-delà de l'espace public. Et nous maîtrisons le foncier du domaine public, de bâtisse à bâtisse, sur lequel nous pouvons faire quelque chose. Nous avons effectivement d'excellentes compétences à l'interne, mais ce ne sont pas les compétences que l'on demande ici. Si nous les avons, le service serait 3x plus grand et coûterait 3x plus cher. C'est aussi une position de la Municipalité que d'externaliser certaines études, d'avoir des personnes externes qui se penchent sur cet axe, sur la base des attentes exprimées par la population. Elle se dit persuadée que nous pouvons offrir un espace dynamique, attractif et sécuritaire sur cette porte d'entrée de la ville. Elle invite donc le Conseil à soutenir ce crédit d'étude.

M. M. Rohrer rappelle que la commission des finances a déjà débattu de cet objet il y a quelques mois. Moins d'une année plus tard, on se retrouve à peu près dans la même situation. Une règle dit que le crédit d'étude représente environ 10% de la somme totale des travaux, soit à peu près 3 millions de francs pour 300 mètres de long. Un million pour 100 mètres, c'est peut-être un peu cher. Ne peut-on pas faire quelque chose de meilleur marché ?

M. F. Abbet remarque que depuis le début, tout le monde dit que c'est simple, qu'on n'a besoin de personne, mais on a vu plein d'idées, d'avis arriver. Quand on veut faire comme on a toujours fait, c'est sûr qu'on n'a jamais besoin d'avis extérieurs ni de se remettre en question. Mais on sait que les défis qui nous attendent dans les prochaines années seront importants et cela demande une réflexion globale. C'est très facile de découper les choses, mais finalement ce sera trop tard ; on va rester sur le vieux monde d'avant et surtout ne jamais rien changer. La Tour-de-Peilz est un lieu attractif et intéressant. Faisons en sorte qu'il le reste non pas dans l'immobilisme, mais dans le fait d'avancer et d'aller vers des solutions d'avenir.

Mme E. Kaiser, municipale, rappelle que la Municipalité avait effectivement retiré le préavis précédent. Elle revient aujourd'hui avec un autre préavis, qui va beaucoup plus loin. Elle a entendu les craintes de la commission et du Conseil, elle a adapté le projet en conséquence. Certes, le coût final sera élevé, mais il comprend également les aménagements souterrains pour en tout cas un million de francs. Le reste concernera l'aménagement de surface, qui dépendra aussi du résultat de l'étude. On nous reproche très souvent d'être une cité-dortoir ; nous avons l'occasion d'essayer de changer les choses, de dynamiser cet espace et de retrouver des commerces.

M. K. Egli n'a jamais dit qu'il ne fallait rien faire, mais on peut faire beaucoup plus simple. On a déjà eu dans notre commune des aménagements réalisés par des urbanistes, qui ont bien réfléchi, qui ont fait de longues études pour finalement proposer des aberrations. Il rappelle le cas de la fermeture d'un sens de circulation à l'avenue de la Cressire, pour lequel il est déjà intervenu devant le Conseil et où rien n'a changé malgré son intervention. Il connaît bien l'avenue de la Gare, son histoire. Il ne faut pas croire que les opposants au projet sont uniquement des vieux qui veulent que tout reste comme avant, mais simplement des gens qui ont une vue sur ce qui se fait à La Tour-de-Peilz et sur les habitudes de la population qui ne veut pas nécessairement s'adapter à n'importe quelle nouveauté.

Mme A. Dandrieu regrette que le débat soit davantage dans la confrontation que dans le dialogue. C'est un sujet que la Municipalité a apporté à la population pour en discuter, cela doit rester un dialogue. Il y a des notions, comme la sécurité des enfants, qu'on ne peut pas mettre de côté. Cet endroit est particulier, c'est vraiment un élément structurant de la ville. C'est justement pour éviter des choses comme Cressire qu'on a besoin d'externaliser, parce que la Municipalité n'a malheureusement pas toutes les compétences. On construit trop à La Tour-de-Peilz, les routes ne sont pas faites pour tout ce qui arrive. Beaucoup de gens vont venir vivre à La Tour-de-Peilz ; il faut donc réfléchir en amont et c'est exactement ce qui est en train de se faire à la gare. Elle souhaite rester en dialogue, d'un côté comme de l'autre, et qu'on puisse vraiment discuter ensemble par rapport à l'avenir de cette zone.

Mme la Présidente constate que beaucoup d'avis se sont exprimés. Elle décide donc de clore la discussion. La demande de vote à bulletin secret est appuyée réglementairement. Le résultat est le suivant :

<u>Bulletins</u> <u>déliorés</u>	<u>Bulletins</u> <u>retrés</u>	<u>Bulletins</u> <u>blancs</u>	<u>Bulletins</u> <u>nuls</u>	<u>Bulletins</u> <u>valables</u>	<u>Majorité</u> <u>absolue</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
64	64	1	0	63	32	30	33

Les conclusions du préavis municipal sont donc **refusées**.

10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2024 - Demande d'un crédit de réalisation de Fr. 46'000.- pour l'assainissement du bruit routier et la mise en place d'une limitation à 30 km/h de nuit sur certains axes du réseau routier communal

Rapport : Mme Bernadette Menétrey

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (deux avis contraires et six abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 19/2024,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de réalisation de Fr. 46'000.- pour l'assainissement du bruit routier et la mise en place d'une limitation à 30 km/h de nuit sur certains axes du réseau routier communal, à prélever par le débit du compte N° 9141.071.00 « Travaux - Assainissement bruit routier 30 km/h de nuit » ;
 2. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 430.3311.06 « Amort. - Assainissement bruit routier 30 km/h de nuit », sur une période fixe de 40 ans (selon décision du Conseil d'Etat), soit Fr. 1'150.- par année ;
 3. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
 4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'267'367.76.
- 10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2024 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 80'000.- pour une analyse et l'élaboration d'une stratégie pour le projet de positionnement « La Tour-de-Peilz, Ville du Jeu »

Rapport : M. Jean-Etienne Holzeisen

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. P. Negro remarque que nous vivons dans une société où les critiques sont souvent plus audibles que les éloges. Nous sommes prompts à souligner les imperfections, à pointer du doigt les erreurs et à exprimer notre mécontentement. Le week-end dernier, le Musée du jeu, en collaboration avec la Commune, a organisé sa première édition du Festival des jeux. Organiser un évènement de cette envergure demande un dévouement sans faille, une planification minutieuse, une coordination impeccable. Les organisateurs et leurs équipes ont travaillé d'arrache-pied pour créer une expérience mémorable pour chacun et chacune. La passion, la créativité et l'engagement ont été les piliers de la réussite de cet évènement. Derrière chaque évènement réussi se trouvent des personnes : le directeur du Musée et ses collaborateurs et collaboratrices, la Municipalité et les collaborateurs et collaboratrices de la Commune, ainsi que les nombreux bénévoles qui ont participé à cette manifestation, qui ont consacré leur temps, leur énergie et leur expertise à la rendre possible. Le préavis municipal qui nous est soumis ne pourra que renforcer et pérenniser ce festival dans notre commune. Il invite donc le Conseil à accepter les conclusions du préavis, mais aussi à se joindre à lui pour applaudir chaleureusement les organisateurs de cet évènement exceptionnel ; leur dévouement et leur passion ont été la clé de cette réussite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (deux avis contraires et une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 20/2024,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 80'000.- pour l'analyse du projet « Ville du Jeu » et l'élaboration d'une stratégie sur du long terme à prélever par le débit du compte N° 9170.097.00 « Etude – Ville du Jeu » ;
2. de prendre note que la part à charge de la Commune se montera à hauteur de Fr. 26'000.-, la différence faisant l'objet de subventions cantonales et fédérales ;

3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'267'367.76.

10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2024 - Réponse au postulat de M. Yann Boulben Meyer (LTDPL) - Vers une dynamisation estivale : élargissons les opportunités de jobs d'été pour les jeunes de La Tour-de-Peilz

Rapport : Mme Gabrielle Heller

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 21/2024,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte que le préavis municipal N° 21/2024 répond au postulat de M. Yann Boulben Meyer (LTDPL) - Vers une dynamisation estivale : élargissons les opportunités des jobs d'été pour les jeunes de La Tour-de-Peilz.

10.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2024 - Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) - Soutenons nos étudiants boélands

Rapport : Mme Gabrielle Heller

Mme la Syndique annonce que la Municipalité, étant donné le fait que la demande a évolué durant la commission, a décidé de **retirer** son préavis et reviendra ultérieurement avec une autre proposition.

11. Communications municipales

- 11.1. Communication municipale N° 21/2024 - Quai Roussy - Mise au concours des emplacements de kiosques saisonniers
- 11.2. Communication municipale N° 22/2024 - Camping de la Maladaire - Achat des parcelles Nos 499 et 500 à La Tour-de-Peilz
- 11.3. Communication municipale N° 23/2024 – L'Association Sécurité Riviera rencontre la population boélande
- 11.4. Communication municipale N° 25/2024 – Initiatives et référendums – Falsification de signatures

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

12. Questions, propositions individuelles et divers

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle qu'en 2010, la population boélande s'est prononcée à une très large majorité pour la création d'un chemin piétonnier le long du lac. La loi sur l'exercice des droits politiques prévoit que la mise en œuvre doit intervenir dans les 18 mois ; nous sommes 14 ans plus tard. Pendant des années, un ancien conseiller socialiste s'est évertué à rappeler qu'il fallait avancer, malheureusement sans succès. Pendant des années aussi, nous savions que la Municipalité était opposée à ce projet ; elle s'était d'ailleurs battue contre. Il n'y avait donc pas nécessairement une volonté politique d'avancer

rapidement. Aujourd'hui, la couleur de la Municipalité a changé, peut-être les avis aussi, et il espérait pour sa part que le projet s'accélérait un peu. Malheureusement, il constate que c'est le silence complet. On ne sait pas où on en est, juste qu'il y a eu un problème de forme et qu'il faut recommencer certaines choses. Avant de déposer une interpellation, il aimerait savoir où en est le projet et quelles sont les prochaines étapes.

M. R. Urech revient sur la communication municipale N° 25/2024. Officiellement, elle porte le N° 24/2024, mais il pense qu'il y a eu une falsification de document. *[Vérification faite par la secrétaire auprès du Greffe municipal le lendemain de la séance, une communication N° 24/2024 existait déjà, mais elle sera déposée lors de la séance du 30 octobre 2024. Vu les discussions actuelles sur le sujet concerné par la communication N° 25/2024, la Municipalité a préféré de ne pas attendre pour la diffuser]*

Mme V. Ansermet annonce la création de deux lignes Pédibus à La Tour-de-Peilz, ouvertes à la rentrée scolaire. On les doit à la pugnacité d'une citoyenne de la commune qui conduit ces deux lignes, qui partent de Vassin et de la route de Blonay et permettent d'accompagner les enfants à pied en sécurité. Au mois de décembre, de nombreux parents ont rempli un questionnaire afin d'évaluer la mobilité scolaire et d'évoquer les risques présents sur le chemin de l'école. Les parents sont toujours dans l'attente des résultats et de mesures concrètes pour améliorer la sécurité.

Mme G. Pasche remercie M. Y. Kraehenbuehl pour sa présentation concernant la Maison de la sécurité publique. Est-ce que des discussions ont eu lieu avec les Municipalités afin de définir un plan d'investissement ? Dans la plupart des communes, aucun montant n'est inscrit au plan des investissements concernant cette Maison de la sécurité. Qu'en est-il ?

M. J. Costanzo annonce que sur la table des scrutateurs se trouvent des papillons concernant le gala Move your breast qui aura lieu à la Salle des Remparts le samedi 5 octobre en soutien aux femmes touchées par le cancer du sein. Ce spectacle s'articulera autour de la danse, de chants et de témoignages de personnes concernées par cette maladie. Il a pour but de mettre en lumière les conséquences du cancer du sein sur le corps de la femme et sa féminité au sens large. L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association Beautiful After Breast Cancer, qui milite pour une meilleure information autour de la reconstruction mammaire et pour aider les femmes à se reconstruire tant sur le plan physique que psychologique et émotionnel post-cancer.

Mme E. Kaiser, municipale, rebondit sur cette intervention. Elle se dit ravie d'être de retour. Elle n'est certes pas totalement guérie, mais les choses sont en bonne voie. C'est important pour elle de parler du cancer, ce mal qui touche 40'000 personnes chaque année en Suisse. Elle a reçu beaucoup de messages de soutien ; elle remercie toutes les personnes, de tous bords politiques, qui lui ont transmis leur soutien ou qui ont pensé à elle. Quand on est face à une épreuve, qu'importe les avis que l'on partage ou pas, on est tous humains. Prenons soin de notre santé, de nos proches, c'est plus important que les séances du Conseil communal ou de la Municipalité. Même en son absence, les choses ont tourné, merci à ses collègues d'avoir assumé la suppléance pendant son absence.

Le dossier des rives du lac avance. Nous avons effectivement connu quelques petits rebondissements juridiques. Nous sommes en train d'étudier une renaturation des rives, conjointement au projet de cheminement tel qu'il était prévu. Quelques adaptations sont en cours. Nous nous sommes coordonnés avec le Canton, deux procédures sont encore en cours, mais cela répond à un des gros griefs des opposants, qui était la renaturation des rives du lac, et cela permet de consolider le dossier, qui va tout prochainement partir au Canton pour examen préalable. Des informations plus officielles seront transmises prochainement.

Concernant le plan de mobilité scolaire, les mesures sont en cours d'analyse et la communication suivra. Une circulaire sera envoyée à tous les parents avec un lien sur les résultats de l'étude. Cette information sera aussi transmise au Conseil communal.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22h00. Celle-ci est suivie d'une présentation du projet d'agglomération de cinquième génération (PDI-PA5).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Manon Roethlisberger



La Secrétaire



Carole Dind